



Hors la rue, une association engagée pour faire respecter les droits des enfants étrangers

Née de Parada en Roumanie, l'association Hors la rue intervient depuis 2004 auprès des mineurs étrangers en danger à Paris et en région parisienne afin de rendre effectif les droits de ces enfants tels que régis par les lois et les conventions nationales et internationales. Pour ce faire, l'association a développé une expertise de terrain lui permettant de repérer et d'orienter sur son centre d'accueil de jour les enfants les plus éloignés des institutions en charge de la protection de l'enfance. Depuis sa création, Hors la rue milite également à travers des actions de plaidoyer et de sensibilisation pour que tous les mineurs étrangers en danger soient reconnus avant tout comme des enfants et accèdent aux droits conférés par la Convention internationale des droits de l'enfant.

DES OBJECTIFS PLURIELS

Crée en 2004, l'association Hors la rue a pour objectif de favoriser et rendre effectif l'accès au droit des enfants et les adolescents étrangers en danger.

Pour cela, l'association s'est d'abord donné pour mission de repérer et créer du lien auprès des enfants éloignés des institutions en charge de la protection de l'enfance afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet et les orienter vers des dispositifs d'hébergement, de formation ou toute autre orientation nécessaire à l'avancement de leur projet.

Aussi, Hors la rue œuvre à une prise de conscience et une prise en compte des problématiques liées aux mineurs étrangers en danger grâce à des actions de plaidoyer et de sensibilisation. Depuis quelques années, l'association cible ses actions de plaidoyer sur la lutte contre la Traite des Êtres Humains (TEH).

DES MOYENS D'ACTION COMPLÉMENTAIRES

Le travail de rue au cœur de la pratique de l'association. Tous les jours, une équipe mobile se rend sur les lieux où sont susceptibles de se trouver des jeunes les plus vulnérables, les moins demandeurs de protection et les plus éloignés du droit commun. L'association privilégie une approche de terrain non sectorisée lui permettant de se rendre sur les lieux de vie, d'activité ou de passage et ainsi de rester au plus près des besoins et des préoccupations des jeunes.

L'accueil au centre de jour. En complément du travail de rue, l'association dispose d'un centre d'accueil situé à Montreuil basé sur le principe de la libre adhésion. Ouvert du lundi au jeudi, il permet d'assurer aux jeunes âgés de 10 à 17 ans une présence éducative stable et régulière et propose en plus des services de première nécessité (douche, laverie, repas), des activités à visée socio-éducatives (apprentissage du français, activités sportives, actions de prévention et de sensibilisation à la santé etc.). Le centre de jour offre ainsi aux adolescents en errance, déscolarisés, victimes de maltraitance et/ou d'exploitation un espace sécurisant, convivial et socialisateur où chaque enfant peut reprendre une véritable vie d'enfant entouré d'adultes bienveillants.

Des permanences en détention. L'équipe éducative peut être sollicitée par les services de la protection judiciaire de la jeunesse pour accompagner des mineurs présumés victimes de traite des êtres humains le temps de leur détention dans l'objectif de leur apporter un soutien moral et psychologique et de préparer leur sortie.

LUTTER CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

En lien avec des partenaires, Hors la rue mène un travail de plaidoyer en vue de sensibiliser le grand public et les institutions. Au fil des ans, Hors la rue est devenue une association reconnue pour son engagement dans la lutte contre la TEH des mineurs étrangers. L'association fait partie du collectif Ensemble contre la Traite et est régulièrement sollicitée par des institutions, sur le plan national ou local, afin de partager son expérience dans la lutte contre l'exploitation des enfants. À ce titre, Hors la rue a participé à des missions interministérielles et a contribué à mettre en place un dispositif expérimental d'éloignement des mineurs victimes de TEH en 2016.



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'arrivée de mineurs étrangers en danger de plus en plus précarisés et en demande de protection pour certains a eu pour effet le renforcement et la professionnalisation de l'équipe éducative de Hors la rue. À ce jour, six éducateurs spécialisés dont deux roumanophones, une psychologue, une art-thérapeute et une travailleuse sociale travaillent de concert pour répondre aux besoins des différents publics accompagnés par l'association.

LES PUBLICS DE L'ASSOCIATION

Historiquement, Hors la rue intervient auprès de jeunes originaires d'Europe de l'Est, mais depuis 2010 l'association s'est adaptée à l'évolution des mouvements migratoires et a élargi son public. Désormais, l'association identifie trois types de publics distincts selon les critères d'isolement et de danger :

- Les **jeunes d'Europe de l'Est** en situation d'errance, généralement accompagnés de leur famille, vivant dans des conditions d'extrême précarité psychosociale ;
- Les **jeunes isolés en errance victimes d'exploitation** ;
- Les **mineurs isolés étrangers extra-européens et primo-arrivants** principalement originaires d'Afrique subsaharienne en attente de reconnaissance de leur minorité et d'une prise en charge par les services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance. (Cf. portrait/témoignage)



LES PROJETS MENES PAR HORS LA RUE

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, Hors la rue propose au public accompagné sur le centre de jour diverses activités socio-éducatives tournées autour de l'art, du sport, du théâtre ou encore de l'apprentissage de la langue française.

L'ÉDUCATION

Un atelier de soutien aux apprentissages se tient chaque matin du lundi au jeudi dans notre centre. L'acquisition de savoirs élémentaires et l'apprentissage du français sont des étapes essentielles dans **un processus d'insertion sociale** des mineurs étrangers.

EXPRESSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Depuis sa création, Hors La Rue a toujours considéré l'art comme un facteur d'émancipation. Sous l'impulsion de notre art-thérapeute, nous avons mis en place un ensemble d'activités autour de l'art à visée thérapeutique et pédagogique. Nous proposons presque tous les jours des activités artistiques dans des domaines aussi variés que les arts-plastiques, la musique, les marionnettes ou le théâtre. L'expression et la création artistique poussent les jeunes à développer leur imaginaire, à prendre conscience de leurs capacités et ainsi à regagner confiance en eux.

SANTÉ : ATELIER DE PRÉVENTION ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Confrontés aux ruptures sociales et familiales, à l'isolement, à la malnutrition, au manque de sommeil, aux maladies, à la violence ou aux addictions, les enfants avec lesquels nous travaillons sont très fragilisés. Ainsi, chaque semaine, **un médecin anime un atelier thématique de prévention autour du corps et de la santé**, préparé en concertation avec notre psychologue. Elle intervient en alternance dans notre centre et dans la rue.

Depuis plusieurs années, en partenariat avec l'association sportive Viacti, Hors la rue propose des activités sportives (football, boxe, natation...). Beaucoup de jeunes sont séduits par **ces activités qui leur offrent un bol d'air et un moment de détente**. Pour de nombreux enfants, l'apprentissage de la nage est aussi une façon d'affronter leurs peurs et de se réconcilier avec l'eau, un élément perçu comme une menace par ceux qui ont eu à traverser des mers lors de leur parcours migratoire.

« Je vous demande d'aider tous les mineurs
pour qu'ils aient une vie meilleure. »



« J'AI DES DROITS, ENTENDS-MOI ! », UN PROJET POUR LE DÉFENSEUR DES DROITS

Cette année, à l'occasion du suivi de la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant, l'association a participé au projet inédit de consultation nationale des droits auprès des moins de 18 ans, initié par le Défenseur des droits.

Avec le soutien des Jeunes Ambassadeurs des Droits, l'équipe de Hors la rue a ainsi animé pendant trois jours des ateliers afin de sensibiliser les mineurs étrangers accueillis par l'association sur leurs droits et recueillir leurs recommandations pour améliorer ces derniers.

Ce projet a ainsi été l'occasion d'offrir un espace permettant aux jeunes les plus éloignés du droit commun de pouvoir s'exprimer quant à la réalisation concrète de leurs droits et se sentir considérés en tant qu'acteurs légitimes, comme n'importe quel autre enfant, pour faire entendre leur voix.

Ces ateliers ont permis de mettre en lumière l'intérêt particulier des mineurs étrangers accompagnés pour le droit à l'éducation et le droit à être protégé des violences. Grâce à la réalisation d'affiches et à la rédaction d'une lettre,

conciliées dans un album, les jeunes de Hors la rue ont ainsi pu exprimer leurs opinions et faire des propositions comme permettre à chaque enfant, dans l'attente de l'expertise de ses déclarations d'avoir accès à l'éducation, seul moyen de pouvoir aspirer à un bel avenir.

Les productions des enfants ayant participé à cette consultation nationale ont par la suite été rassemblées et envoyées au Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies.

..... PORTRAITS ET TEMOIGNAGES DE MINEURS ISOLES ÉTRANGERS EXTRA-EUROPÉENS ET PRIMO-ARRIVANTS

Demba : un long parcours avant d'être protégé

Situation au pays et parcours migratoire

Demba a aujourd'hui 17 ans. Il est né à Bamako au Mali. Il a grandi dans un village de la région de Kayes avec ses parents, son petit frère et sa petite soeur. Originaire d'une famille pauvre de travailleurs agricoles, Demba n'a pas été scolarisé. Quand son père est décédé en 2014, la situation économique de sa famille s'est dégradée. Ne se voyant pas d'avenir au Mali, Demba a souhaité venir en France afin de pouvoir apprendre un métier, travailler et ainsi aider sa famille restée au Mali. Demba a quitté le Mali en 2015 avec un ami et a voyagé pendant un an et demi environ. Il s'est d'abord rendu en Algérie puis au Maroc, pays où il a travaillé afin de subvenir à ses besoins et de financer progressivement son voyage. Demba a rejoint l'Europe en bateau de fortune par le détroit de Gibraltar. Il a ensuite passé un mois en Espagne avant de rallier Paris par le train.

Situation en France

25 novembre 2016 : après avoir passé plusieurs jours et nuits à la rue, dormant dans le métro, Demba est orienté par un compatriote à Hors La Rue. Il nous a rapidement semblé être très vulnérable, en situation de précarité et en grande difficulté

pour comprendre les démarches à effectuer. Il ne parlait alors pas du tout français. Nous avons immédiatement accompagné Demba à la Plateforme d'évaluation des mineurs isolés étrangers du département dont il dépendait où il lui a été donné un rendez-vous d'évaluation un mois et demi plus tard. Cet échange s'est fait sans interprète en langue soninké ce qui a mis Demba en grande difficulté et aucune mise à l'abri ne lui a été proposée, ce qui est contraire à la loi. Le service en question nous a en effet expliqué être complètement saturé. Nous avons donc reçu de nouveau le jeune en entretien en langue soninké par le biais d'ISM interprétariat et envoyé une note information préoccupante à l'Aide Sociale à l'Enfance.

2 décembre 2016 : Suite à l'envoi de cette note, une mesure d'hébergement a été prononcée afin de protéger le jeune jusqu'à son évaluation mais il n'a pu bénéficier d'une chambre d'hôtel et donc d'une mise à l'abri effective que le 8 décembre 2016. Un référent social ne pouvant être désigné par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, faute de moyens humains et matériels, nous avons été désignés référents de fait et notamment en charge de la distribution financière de l'argent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) auprès de Demba afin de couvrir ses besoins fondamentaux pendant plusieurs semaines. Lorsque Demba a eu son rendez-vous d'évaluation, le service en charge n'a conclu ni en faveur ni en défaveur de la minorité du jeune et il est resté à l'hôtel. 15 mars 2017 : Demba a été convoqué au Tribunal pour enfants pour une audience, laquelle a donné lieu à une ordonnance de placement provisoire de deux mois avec une demande d'expertise par la police aux frontières de ses documents d'identité : extrait de naissance et jugement supplétif. Demba est alors resté à l'hôtel social dans l'attente des résultats et d'une nouvelle audience.

12 mai 2017 : Une deuxième audience a conclu à l'authenticité des documents d'identité de Demba et une ordonnance de placement provisoire jusqu'à la majorité a été prononcée. Une circonscription de l'Aide sociale à l'enfance ainsi qu'une éducatrice référente ont été désignées afin d'accompagner Demba. Pour autant, nous avons continué à accueillir le jeune sur notre centre de jour jusqu'en juillet 2017, date de son départ pour un lieu de vie plus pérenne : un foyer de l'enfance situé en Seine-et-Marne.

Ainsi, Demba a fréquenté le centre de jour de décembre 2016 à juillet 2017. Il s'est montré très assidu aux cours de soutien aux apprentissages apprenant notamment à lire et à écrire. Il s'est également investi dans un suivi individualisé en art-thérapie, qui lui a permis de valoriser ses compétences graphiques et de les renforcer pour soutenir l'apprentissage de l'écriture, via la réalisation d'un abécédaire dessiné.

Pendant cette période d'attente à l'hôtel, durant laquelle il souffrait d'isolement, ce projet lui a permis d'avoir un objectif à court terme, et de dessiner en autonomie dans sa chambre d'hôtel. L'atelier d'art-thérapie a également été un espace d'expression non-verbale privilégié pour Demba, qui avait beaucoup de difficultés à s'exprimer en français et à intégrer les codes culturels. Il s'est également épanoui à travers l'activité

socio-esthétique qu'il a beaucoup investie. Demba souffrait de maux de dos, les séances de relaxation ainsi que les soins individuels le soulageaient grandement. Nous avons pu découvrir lors d'une sortie socio-esthétique en centre de podologie que Demba avait besoin de soins orthopédiques et de semelles afin de rectifier sa posture. Durant toute cette période d'attente et d'incertitude et jusqu'au placement en foyer, nous avons accompagné Demba dans toutes ces démarches, juridiques, médicales, ainsi que d'accès à la scolarité, le service ASE auquel il était confié étant trop débordé pour s'impliquer plus avant dans son suivi. Dans l'intérêt du jeune et toujours en lien avec l'ASE, nous avons choisi, comme dans de nombreuses autres situations, de pallier les dysfonctionnements du dispositif.

À présent et ce depuis le mois de juillet 2017, Demba vit dans un foyer de l'enfance auprès d'autres jeunes placés, bénéficiant d'un accompagnement pérenne et d'une scolarisation. Nous avons régulièrement de ses nouvelles car il est passé plusieurs fois pendant les vacances scolaires nous saluer. Son intégration au foyer s'est bien déroulée, il semble alors plus épanoui et apaisé et à même de commencer à se construire un projet en France.

[...] se projeter dans un futur porteur d'espoir.

Demba, comme beaucoup d'autres mineurs isolés étrangers a été confronté à un parcours long et usant avant d'être reconnu mineur et protégé de manière pérenne et adaptée. Ce n'est qu'après plusieurs mois de doutes et d'incertitude qu'il a été en mesure, une fois rassuré, de se stabiliser dans un quotidien et de se projeter dans un futur porteur d'espoir.



"Quand je suis arrivé j'étais perdu, je ne savais pas quoi faire ou comment faire. Je demandais de l'aide aux gens dans la rue, ça n'a pas été facile."

Souleymane : **un parcours de combattant pour prouver sa minorité**

Arrivé en France à 16 ans, Souleymane a passé plus d'un an à essayer de prouver sa minorité, en menant de front son projet d'insertion. Sa prise en charge n'a été confirmée qu'un mois avant ses 18 ans. Mais grâce à un contrat jeune majeur, il sera suivi par l'ASE une année supplémentaire.

Peux-tu te présenter ? Je m'appelle Souleymane, je viens d'avoir 18 ans, je suis Guinéen et je suis arrivé en France le 10 janvier 2018.

Quelles sont les démarches que tu as effectuées depuis ton arrivée ? Le lendemain de mon arrivée, je suis allé à France Terre D'Asile (FTDA) pour prouver que j'étais mineur. Ils m'ont dit de revenir le jour suivant et à partir de là, j'ai été logé. Suite à ça, mon OPP (Ordonnance de Placement Provisoire) a été acceptée. Je suis resté 3 semaines dans un hôtel puis ils m'ont désigné un éducateur et m'ont transféré dans un autre hôtel où j'ai passé un mois. Ensuite, j'ai vu la juge qui a décidé de ne plus me prendre en charge car le test osseux me disait majeur. Elle m'a donné deux jours pour quitter mon logement. La dame de l'hôtel était très gentille, elle m'a

laissé rester une semaine. Je dormais dans la chambre d'un ami, à 2 dans le même lit. Quand j'ai quitté l'hôtel, je suis allé à Hors la rue. C'est mon éducateur qui m'a donné l'adresse. Là, j'ai appelé ma demi-sœur pour qu'elle m'envoie les papiers : extrait de naissance, carte scolaire, tout ça. Elle a pu les envoyer et avec un éducateur de Hors la rue, on est allés à l'ambassade pour faire une carte consulaire. Quand on l'a reçue, j'ai vu un avocat et puis je suis allé au tribunal pour revoir la juge. J'ai eu un rendez-vous le 23 avril mais il a été reporté au 9 mai. La juge a confirmé que les papiers étaient bons et que j'étais mineur. Je suis allé à l'hôtel à Créteil où je suis resté 5 à 6 mois. Je suivais des cours de français mais la situation n'était pas bonne à l'hôtel, la nourriture était mauvaise, ce n'était pas très propre. C'est pour ça que j'ai demandé mon transfert. Mon éducatrice m'a envoyé à Villeneuve-Saint-Georges où je suis toujours et là, ils m'ont fait une demande d'appartement. Le 15 novembre, j'ai appris que l'ASE avait fait appel. Deux semaines plus tard, je suis allé au rendez-vous d'appel, ils m'ont posé quelques questions, j'étais avec mon avocate et l'avocat de l'ASE. Ils m'avaient dit qu'ils allaient me répondre le 21 décembre. J'ai attendu jusqu'au mois de février avant d'avoir la réponse finale qui est positive. Ils ont maintenu ma prise en charge.

Quelles ont été les choses les plus difficiles ?

Le pire ça a été le début. Quand je suis arrivé, j'étais perdu, je ne savais pas quoi faire ou comment faire. Je demandais de l'aide aux

gens dans la rue, ça n'a pas été facile. Un Malien m'a accompagné jusqu'à FTDA qui m'a donné de quoi manger et un endroit où dormir. Je ne m'attendais pas à ce que ça se passe comme ça. Ça a été difficile de vivre dans l'hôtel à Créteil. Je dormais peu, 3 ou 4 heures, parfois pas du tout. Je réfléchissais trop. À Créteil, ça a été très dur. J'ai fait plusieurs nuits en rue aussi l'hiver passé. Je faisais des nuits blanches, je ne dormais pas, je me forçais mais je n'y arrivais pas. Le recours de la cour d'appel m'a pris la tête. Le jour du rendez-vous d'appel, ils ont trop parlé, ça m'a touché un peu, j'ai pleuré, des larmes sont sorties... Dieu merci maintenant c'est derrière moi. Depuis que je suis venu, je ne fais que des rendez-vous, cour d'appel, recours... ça me fatigue.

Peux-tu nous parler de ton passage à Hors la rue ? Hors la rue m'a apporté beaucoup de choses. Là-bas, je pouvais suivre des cours, prendre le petit-dej, je discutais avec d'autres jeunes, on cuisinait ensemble, on faisait plein d'activités. Ça m'aidait à pas trop penser, ça me faisait du bien. Je pouvais aussi voir la psychologue quand je voulais. Ils m'ont vraiment aidé.

Quelle est ta situation actuelle ? Ma situation est plutôt bonne. Je suis allé dans deux CFA pour me renseigner. J'ai essayé de m'inscrire dans un CFA et pour l'instant je cherche un employeur pour mon projet professionnel en mécanique auto. J'ai eu un contrat jeune majeur d'un an. Je suis très content, ça me donne le temps de faire mes démarches professionnelles et administratives. Je vais pouvoir être dans un appartement dans 2 ou 3 mois.

Qu'est-ce que tu voudrais qui change pour les jeunes étrangers qui arrivent en France ? Même si on ne les prend pas en charge directement, il faudrait pouvoir les loger et leur donner de quoi manger quand ils arrivent.

Pour en savoir plus sur notre association :

www.horslarue.org

Nous sommes également sur les réseaux sociaux : **Hors la rue**

